

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 890 692 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.01.1999 Bulletin 1999/02

(51) Int. Cl.⁶: E04H 13/00

(21) Numéro de dépôt: 97401636.2

(22) Date de dépôt: 08.07.1997

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV RO SI

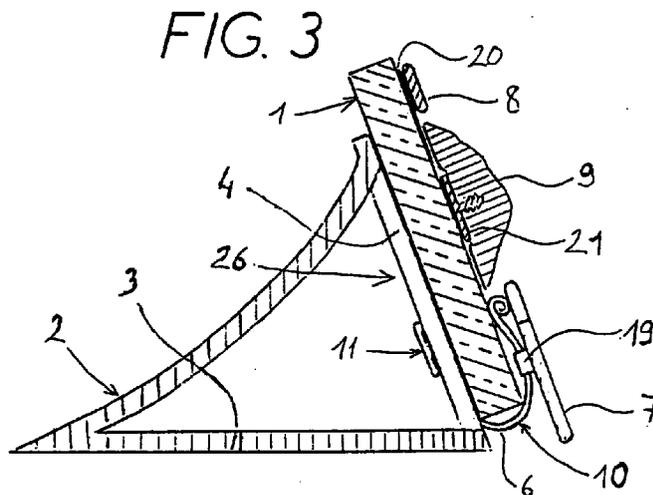
(71) Demandeur: **Etablissement Suzanne**
64143 Billère (FR)

(72) Inventeur: **Caumont, Dominique M.**
64140 Billère (FR)

(54) Support pour plaque funéraire et plaque funéraire comprenant un tel support

(57) L'invention concerne un support pour plaque funéraire, comportant une paroi (4) inclinée d'appui pour un panneau par exemple en pierre, caractérisé par le fait qu'il comprend au moins une pince (5, 6) ouverte vers le haut qui est montée sur le support (2) à l'extrémité inférieure de la paroi inclinée (4) et en avant de celle-ci, de façon qu'un panneau (1) puisse être inséré en force et maintenu dans cette pince (5, 6) en position

appliquée contre la paroi inclinée (4) du support (2).
L'invention concerne également une plaque funéraire constituée par un panneau (1) par exemple en pierre monté sur un tel support (2).
L'invention permet de supprimer tout perçage du panneau (1).



EP 0 890 692 A1

Description

L'invention concerne un support pour plaque funéraire sans perçage, ainsi qu'une plaque funéraire comprenant un tel support.

Les plaques funéraires sont destinées à être déposées sur ou à proximité d'une tombe. Elles comprennent un panneau souvent en pierre qui présente généralement sur une face avant des décorations ou des inscriptions gravées ou rapportées. Le panneau est associé à un support permettant de déposer la plaque sur une surface horizontale en maintenant le panneau incliné dans une position stable.

Les qualités recherchées pour la plaque funéraire sont notamment la stabilité et la durée de vie.

Dans les plaques funéraires de l'art antérieur connues du demandeur, le panneau est fixé au support au moyen de boulons, vis ou chevilles ou autres traversant des perçages réalisés préalablement dans le panneau. Les décorations et inscriptions, constituées par exemple par des éléments de bronze, d'autres métaux ou de plastiques, sont également fixés par des vis, des boulons, des chevilles ou autres dans des perçages du panneau.

La nécessité de percer le panneau pour monter le dispositif entraîne notamment une perte de temps et un coût élevé en matériel et en fonctionnement.

Un but de l'invention est de fournir un support pour plaque funéraire, ainsi qu'une plaque funéraire constituée par un panneau et un tel support, qui permette d'éviter les perçages du panneau.

Un autre but de l'invention est de proposer un support pour plaque funéraire et une plaque funéraire comprenant un tel support qui soient de construction simple, aisés et peu onéreux à fabriquer, à assembler et à transporter, d'une grande stabilité et d'une longue durée de vie.

A cet effet, un support pour plaque funéraire selon l'invention comportant une paroi inclinée d'appui pour un panneau par exemple en pierre, est caractérisé par le fait qu'il comprend au moins une pince ouverte vers le haut qui est montée sur le support à l'extrémité inférieure de la paroi inclinée et en avant de celle-ci, de façon qu'un panneau puisse être inséré en force et maintenu dans cette pince en position appliquée contre la paroi inclinée du support.

De préférence, les pinces sont au moins au nombre de deux.

Les pinces peuvent comporter une partie en forme de U de largeur correspondant à l'épaisseur du panneau.

Les branches du U peuvent être légèrement refermées l'une vers l'autre au niveau de l'ouverture du U, une branche au moins du U étant légèrement élastique.

La branche libre du U peut comporter un moyen de préhension, de façon à permettre d'écarter cette branche au moyen d'un outil.

Par exemple, ce moyen de préhension peut être constitué par deux trous alignés longitudinalement sur une

portion arrondie de la branche libre du U.

Les pinces peuvent comporter une partie en forme de crochet ouvert vers l'arrière et vers le bas, destinée à être insérée dans une ouverture de la paroi et enserrer une partie d'épaisseur correspondante du support.

De préférence, le support comprend également un bandeau de protection qui est rapporté sur la ou les pinces de façon à dissimuler ces dernières.

Le support est avantageusement creux et de forme se rétrécissant régulièrement vers l'arrière à l'extérieur et à l'intérieur, et la paroi inclinée d'appui est ouverte, de façon que plusieurs supports analogues soient gerbables.

L'invention concerne également une plaque funéraire constituée par un panneau, par exemple en pierre, monté sur un support selon l'invention.

Le panneau peut comporter en outre au moins un élément décoratif collé sur une de ses faces.

Le panneau peut également comporter en outre au moins un élément décoratif muni d'un orifice, qui coopère avec une cheville ou analogue d'un élément intermédiaire lui-même collé sur une de ses faces.

Les éléments décoratifs et/ou intermédiaires peuvent être collés par exemple au moyen d'adhésif double-face.

On comprendra mieux l'invention à la lecture de la description suivante d'un mode particulier de réalisation, effectuée en référence aux dessins annexés parmi lesquels :

- . la figure 1 est une vue de l'avant en perspective d'une plaque funéraire comprenant un support selon l'invention ;
- . la figure 2 est une vue en perspective de l'arrière de la plaque funéraire de la figure 1 ;
- . la figure 3 est une vue en coupe transversale de la plaque funéraire de la figure 1 ;
- . la figure 4 est une vue de détail en coupe transversale montrant un mode de fixation d'un élément décoratif ; et
- . la figure 5 est une vue de détail en coupe transversale montrant une pince de fixation de la plaque.

Les figures 1 à 5 représentent une plaque funéraire selon l'invention, qui est formée d'un panneau 1 monté sur un support 2. Le panneau 1 est généralement en pierre, par exemple en marbre. Le support 2 est généralement en plastique rigide. Il sert à maintenir le panneau 1 dans une position inclinée stable, de façon que la plaque puisse être déposée sur une surface plane, par exemple la dalle d'une tombe. A cet effet, le support 2 présente une paroi inférieure 3 et une paroi avant 4 planes, formant entre elles un angle aigu, le panneau 1 étant appliqué contre la face avant de la paroi avant 4.

Dans l'ensemble de la description, on désignera par côté avant le côté de la plaque funéraire où se trouve le panneau 1, et par côté arrière le côté du support 2.

Le panneau 1 est maintenu sur le support 2 au moyen

de pinces de fixation 5 et 6, qui sont dissimulées par un bandeau 7.

En outre, des éléments décoratifs 8 et 9 sont montés sur le panneau.

Ainsi, le panneau 1 n'est pas fixé au support 2 au moyen d'éléments de fixation traversant des perçages du panneau 1. Au contraire, le panneau 1 de la plaque selon l'invention ne comporte aucun perçage.

Les pinces de fixation 5, 6 sont en matériau légèrement élastique, par exemple en métal. Elles comportent chacune une première partie 10 en U destinée à la fixation du panneau, et une seconde partie 11 en forme de crochet destinée à la fixation de la pince sur le support 2.

La première partie 10 est en forme de U ouvert vers le haut, dont une branche arrière 12 est rectiligne et une branche avant ou branche libre 13 est arrondie, les branches 12 et 13 se rapprochant vers l'ouverture du U. Lors de l'insertion du panneau 1 dans les pinces 5 et 6, on écarte les branches libres 13. Ces branches libres 13 reviennent ensuite du fait de l'élasticité du matériau s'appliquer contre le panneau 1, de sorte que ce dernier est maintenu fermement dans les pinces 5 et 6 contre la paroi 4 du support 2. Afin de faciliter cette opération, chaque branche libre 13 comporte des évidements 14, 15 permettant de l'écarter de l'autre branche 12 au moyen d'un outil tel qu'un tournevis.

La seconde partie 11 est en forme de crochet dirigé vers l'arrière et vers le bas, qui se raccorde à l'extrémité supérieure de la branche arrière 12. Ce crochet coopère avec une ouverture 16 ou 17 dans la paroi 4 du support 2, de façon à enserrer fermement la paroi 4 du support 2.

La face avant de la paroi 4 présente en outre une rainure 18 au niveau de la zone de contact avec la pince 5 ou 6, dans laquelle est logée la branche arrière 12 de la pince 5 ou 6. Ainsi, la branche arrière 12 n'est pas en saillie sur la face avant inclinée de la paroi 4 du support 2 (voir figure 5).

Le bandeau 7 est fixé sur les pinces 5, 6 par des crochets 19. En variante, il pourrait s'agir de pinces ou d'un autre moyen de fixation.

Les éléments décoratifs 8 et 9 sont fixés sur la face avant du panneau 1 par collage. L'élément 8 de faible épaisseur et de poids limité est directement fixé sur le panneau 1 par exemple au moyen d'un adhésif double-face 20 (voir figure 3). L'élément 9 d'épaisseur plus importante et/ou de poids plus élevé est monté sur un élément intermédiaire 21 comportant une cheville 22 en saillie vers l'avant, qui coopère avec un orifice correspondant 23 sur la face arrière de l'élément décoratif 9, et une face arrière 24 plane qui est collée sur le panneau 1 au moyen d'adhésif double-face 25 (voir figure 4).

On notera que dans l'exemple de réalisation représenté, le support 2 présente une forme se rétrécissant régulièrement à l'extérieur comme à l'intérieur depuis la face avant vers son extrémité arrière, et sa paroi avant 4 présente une ouverture 26 libérant totalement sa par-

tie centrale (voir figure 3). A cet effet, les pinces 5, 6 sont montées sur des pattes latérales 27, 28 de la paroi 4 du support 2 en saillie vers l'extérieur, dans lesquelles sont ménagées les ouvertures 16, 17.

Ainsi, avant le montage des pinces 5, 6 et du panneau 1, les supports 2 sont gerbables, ce qui permet un gain de place appréciable notamment pour leur stockage et leur transport.

10 Revendications

1. Support pour plaque funéraire, comportant une paroi (4) inclinée d'appui pour un panneau par exemple en pierre, caractérisé par le fait qu'il comprend au moins une pince (5, 6) ouverte vers le haut qui est montée sur ledit support (2) à l'extrémité inférieure de la paroi inclinée (4) et en avant de celle-ci, de façon qu'un panneau (1) puisse être inséré en force et maintenu dans cette pince (5, 6) en position appliquée contre la paroi inclinée (4) du support (2).
2. Support selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les pinces (5, 6) sont au moins au nombre de deux.
3. Support selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que les pinces (5, 6) comportent une partie (10) en forme de U de largeur correspondant à l'épaisseur du panneau (1).
4. Support selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la partie en forme de U présentent des branches (12, 13) légèrement refermées l'une vers l'autre au niveau de l'ouverture du U, une branche (13) au moins du U étant légèrement élastique.
5. Support selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la branche libre (13) du U comporte un moyen de préhension (14, 15), de façon à permettre d'écarter cette branche (13) au moyen d'un outil.
6. Support selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le moyen de préhension (14, 15) est constitué par deux trous alignés longitudinalement sur une portion arrondie de la branche libre (13) du U.
7. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que les pinces (5, 6) comportent une partie (11) en forme de crochet ouvert vers l'arrière et vers le bas, qui est insérée dans une ouverture (16, 17) de la paroi (4) du support (2) et enserre une partie d'épaisseur correspondante de la paroi (4) dudit support (2).
8. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait qu'il comprend un bandeau (7) rapporté sur la ou les pinces (5, 6) de

façon à dissimuler ces dernières.

9. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait qu'il est creux et de forme se rétrécissant régulièrement vers l'arrière à l'extérieur et à l'intérieur, et la paroi inclinée (4) est ouverte, de façon que plusieurs supports (2) analogues soient gerbables. 5
10. Plaque funéraire, caractérisée par le fait qu'elle est constituée par un panneau (1) par exemple en pierre, monté sur un support (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes. 10
11. Plaque selon la revendication 10, caractérisée par le fait que le panneau (1) comporte au moins un élément décoratif (8) collé sur une de ses faces. 15
12. Plaque selon l'une quelconque des revendications 10 ou 11, caractérisée par le fait que le panneau (1) comporte au moins un élément décoratif (9) muni d'un orifice (23) qui coopère avec une cheville (22) ou analogue d'un élément intermédiaire (21) lui-même collé sur une des faces du panneau (1). 20
25
13. Plaque selon l'une quelconque des revendications 11 ou 12, caractérisée par le fait que les éléments décoratifs et/ou intermédiaires (8, 21) sont collés par exemple au moyen d'adhésif double-face (21, 26). 30

35

40

45

50

55

FIG. 1

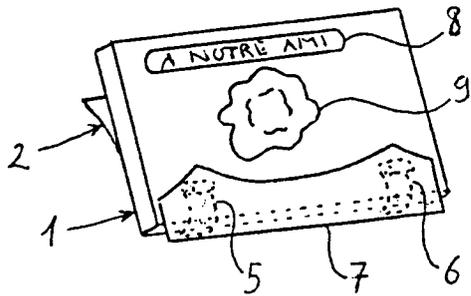


FIG. 2

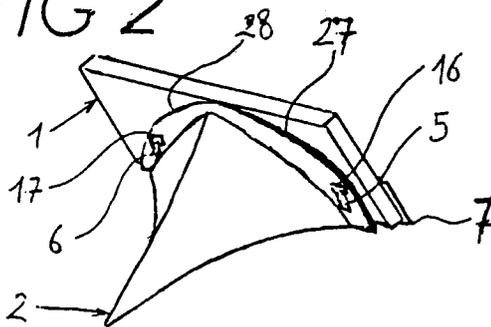


FIG. 3

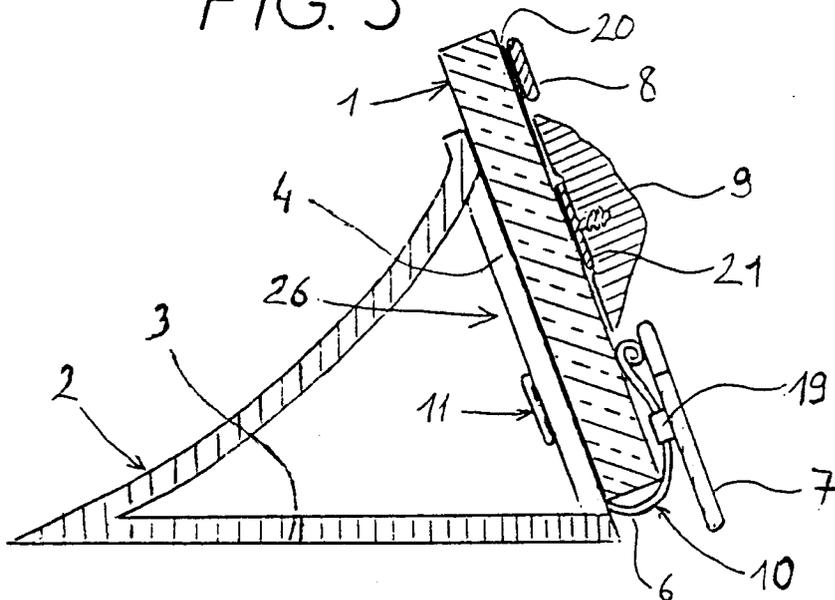


FIG. 4

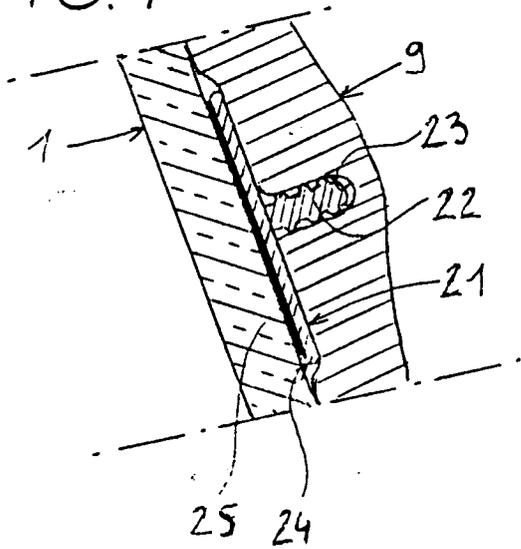
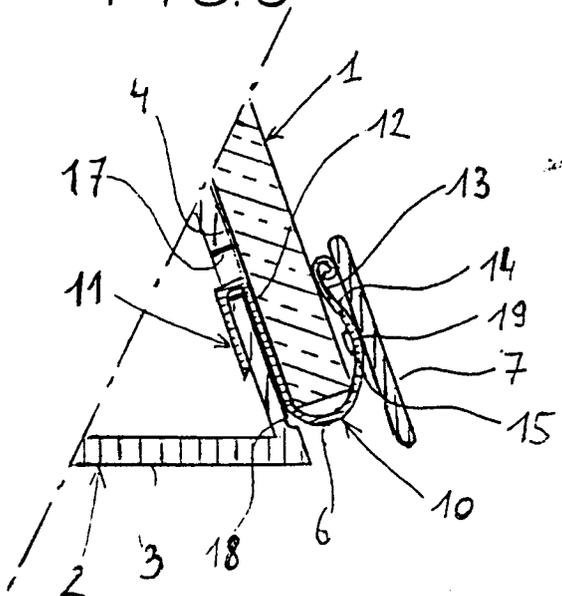


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 1636

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR 2 605 556 A (HAMON) ---		E04H13/00
A	DE 28 56 631 A (KUPSCH) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		27 novembre 1997	Clasing, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	